

DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE A&M FRAGRANCE

Société : A&M Fragranc
SIREN : 100 768 688

Madame Asmae AMRI, associée unique et Présidente de la société A&M Fragrance, a pris la décision suivante:

PREMIÈRE RÉOLUTION : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à compter du 16 février 2026

Ancienne adresse: **4rue Pierre Dac, 10100 Romilly-sur-Seine**

Nouvelle adresse: **30 Place Jean Jaurès, 10000 Troyes**

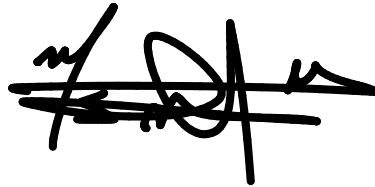
DEUXIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence du transfert de siège, l'article 4 des statuts est modifié et remplacé par le texte suivant :

« Le siège social est fixé au 30 Place Jean Jaurès, 10000 Troyes . »

Fait à Troyes, le 16 février 2026

Signature de l'Associée Unique et Présidente :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Asmae AMRI', written over two horizontal lines.